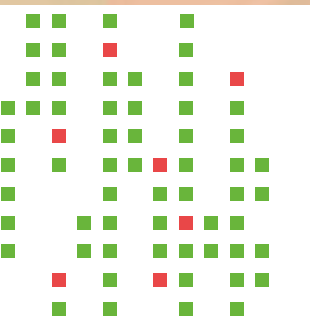


# Dossier d'entreprise

Notice méthodologique

Novembre 2017



© Banque nationale de Belgique, Bruxelles

Tous droits réservés.  
La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

# Avant-propos

Le "Dossier d'entreprise" est une synthèse de la situation financière d'une entreprise réalisée à partir des comptes annuels établis suivant un modèle normalisé et déposés auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (BNB) pour des exercices comptables récents. Il reprend les principales données comptables publiées par l'entreprise, une analyse financière de ces données et leur mise en perspective à l'aide des statistiques sectorielles de la Centrale des bilans.

Le Dossier présente une image strictement financière de l'entreprise, basée uniquement sur les données des comptes annuels. Il ne tient dès lors pas compte d'autres éléments importants, comme les retards de paiements, le contexte économique ou la qualité du management. A ce titre, il constitue une contribution précieuse mais partielle à l'évaluation d'une entreprise.

Le présent document décrit la méthodologie suivie pour la confection d'un dossier, ainsi que la définition et le mode de calcul de ses différentes composantes.



# Table des matières

Avant-propos	3	
1. Disponibilité du dossier d'entreprise	7	
2. Paramètres de production du dossier	8	
3. Contenu du dossier	9	
3.1. Fiche signalétique	10	
3.1.1. Identification de l'entreprise	10	
3.1.2. Informations sur le dépôt des comptes annuels	10	
3.1.3. Chiffres clefs	10	
3.2. Synthèse des comptes annuels	11	
3.2.1. Bilan	11	
3.2.2. Compte de résultat	11	
3.2.3. Immobilisations	11	
3.2.4. Bilan social	12	
3.3. Tableau des flux de trésorerie	13	
3.4. Ratios financiers	14	
3.4.1. Position de l'entreprise dans le secteur	14	
3.4.2. Evolution des ratios de l'entreprise par rapport au secteur	15	
3.4.3. Effet de levier financier	15	
3.5. Indicateur de santé financière	17	
3.5.1. Modèle de santé financière	17	
3.5.2. Indicateur et classes de santé financière	18	
3.5.3. Statistiques sectorielles	19	
Annexes	21	
Annexe 1	Mode de calcul des rubriques de la partie "Signalétique" (DE 1)	23
Annexe 2	Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Bilan" (DE 2.1)	24
Annexe 3	Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Compte de résultat" (DE 2.2)	26
Annexe 4	Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Immobilisations" (DE 2.3)	28

Annexe 5	Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Bilan social" (DE 2.4)	30
Annexe 6	Mode de calcul des rubriques de la partie "Flux de trésorerie" (DE 3)	32
Annexe 7	Mode de calcul des ratios financiers des modèles complets (DE 4)	35
Annexe 8	Mode de calcul des ratios financiers pour les modèles abrégés ou micros (DE 4)	38
Annexe 9	Mode de calcul du ratio financier d'effet de levier (DE 4.3)	41
Annexe 10	Modèle 2013 de l'indicateur de santé financière (DE 5)	42
Annexe 11	Liste des regroupements sectoriels pour lesquels l'entreprise peut être comparée à son secteur	46

# 1. Disponibilité du dossier d'entreprise

Le dossier peut être produit s'il existe au moins **deux comptes annuels statutaires**, déposés auprès de la Centrale des bilans, établis selon un **modèle normalisé** pour **entreprise** (micro, abrégé ou complet) et clôturés au cours des **5 dernières années**.

Il n'est disponible ni pour les associations et les fondations, ni pour les entreprises qui déposent des modèles de comptes annuels statutaires spécifiques (établissements de crédits, entreprises d'assurances, SICAFI, etc.) ou des comptes annuels consolidés.

Les comptes annuels doivent en outre satisfaire à tous les contrôles arithmétiques et logiques légaux.

## 2. Paramètres de production du dossier

Les **paramètres** de production du dossier d'entreprise sont les **comptes annuels**, pour lesquels le dossier doit être produit, et le **secteur de référence**.

Parmi les **comptes annuels** de l'entreprise déposés à la BNB et clôturés au cours des cinq dernières années, deux ou trois comptes, avec des dates de clôture distinctes, doivent être sélectionnés. Les exercices comptables ne doivent pas nécessairement être consécutifs et les dates de clôture peuvent porter sur une même année civile.

Le **secteur de référence** constitue la population par rapport à laquelle l'entreprise est comparée. Il est défini par la **combinaison du secteur d'activité et du modèle de comptes annuels** déposés par les entreprises:

- Les **secteurs d'activités** correspondent aux regroupements sectoriels définis par la Centrale des bilans pour la diffusion de ses statistiques. Ils découlent de la nomenclature d'activité NACE 2008 utilisée par la Centrale des bilans pour attribuer un code d'activité à chaque entreprise sur la base des informations disponibles à la Banque carrefour des entreprises (BCE) ou obtenues directement auprès des entreprises (cf. annexe 11);
- Les **modèles de comptes annuels** permettent de définir la population en fonction du type de modèle utilisé pour le dépôt des comptes annuels: modèle complet pour entreprise (grandes entreprises), modèle abrégé pour entreprise (petites entreprises ne pouvant être définies comme microsociétés), modèle micro pour entreprises (microsociétés), ou l'addition des trois (ensemble des entreprises).

Par défaut, le dossier d'entreprise est établi sur la base des trois derniers exercices comptables et prend comme secteur de référence les entreprises du même secteur d'activité, ayant déposé le même modèle de comptes annuels. Mais d'autres paramètres peuvent être sélectionnés.

Suite à la nouvelle méthodologie<sup>1</sup> d'appréciation des critères de taille et de ses implications sur le choix du modèle de compte annuel, on observera une rupture statistique entre 2015 et 2016. L'ensemble des modèles complets ne concernera plus que moitié moins d'entreprises, tandis que le modèle abrégé sera déposé par 16% d'entreprises (contre 94% auparavant) et 81% des entreprises déposeront le nouveau modèle micro.

---

<sup>1</sup> consécutive à la transposition en droit belge de la Directive 2013/34/UE



### 3. Contenu du dossier

Les informations du dossier d'entreprise, présentées sous forme de tableaux et de graphiques, sont organisées autour des cinq parties suivantes:

- données signalétiques de l'entreprise;
- synthèse des principales composantes des comptes annuels (bilan, compte de résultat, immobilisations et bilan social);
- tableau des flux de trésorerie;
- comparaison des principaux ratios financiers de l'entreprise avec ceux du secteur d'activité de son choix, complété du calcul de l'effet de levier;
- positionnement de l'entreprise dans une classe de santé financière à laquelle est associée une probabilité de défaillance à 3 ans.

Le contenu du dossier peut toutefois varier en fonction des caractéristiques de l'entreprise (activité, forme juridique) ou des comptes annuels sélectionnés (exercices successifs ou non, schémas complets, abrégés ou micros, rubriques des comptes annuels).

D'abord, plusieurs parties du dossier ne sont pas produites lorsque certaines contraintes de production ne sont pas respectées:

- La synthèse des comptes annuels portant sur le bilan social est disponible pour autant que l'entreprise ait déposé un bilan social pour au moins un des exercices sélectionnés;
- Le tableau des flux de trésorerie est établi à condition que pour au moins deux exercices successifs sélectionnés, soit un modèle complet, soit indifféremment un modèle abrégé ou micro est utilisé;
- La partie consacrée au calcul de l'effet de levier n'est présentée que si ce dernier est significatif, c'est-à-dire si sa valeur n'est pas indéterminée ou supérieure à 999.999 en valeur absolue;
- L'indicateur de santé financière est disponible uniquement pour les entreprises non financières établies sous une des formes juridiques suivantes: société coopérative (SC), société privée à responsabilité limitée (SPRL) ou société anonyme (SA). En outre, la durée des exercices comptables doit être comprise entre 6 et 24 mois et certaines rubriques doivent respecter certaines valeurs minimales pour minimum un compte annuel (cf. annexe 10).

Ensuite, les graphiques sont affichés uniquement lorsque les données existent ou sont présentables graphiquement (exclusion des valeurs extrêmes ou non pertinentes).

Enfin, les valeurs de certaines rubriques du dossier d'entreprise ne sont pas affichées lorsqu'elles ne peuvent pas être obtenues directement ou indirectement à partir du modèle de comptes annuels sélectionné (rubriques inexistantes ou facultatives des modèles abrégés ou micros de comptes annuels) ou lorsqu'elles ne sont pas significatives (cf. supra). Les rubriques non disponibles sont mentionnées avec l'abréviation "n.a.", tandis que les valeurs non significatives le sont avec l'abréviation "n.s.".

## 3.1. Fiche signalétique

La fiche signalétique reprend des informations relatives à l'identification de l'entreprise, au dépôt de ses comptes annuels et à quelques chiffres clefs.

### 3.1.1. Identification de l'entreprise

Les données d'identification de l'entreprise comprennent les informations suivantes telles qu'elles figurent dans la base de données de la BNB au moment de la confection du dossier:

- la dénomination de l'entreprise;
- le numéro d'entreprise;
- l'adresse (rue, numéro, code postal, localité);
- le code de la commune utilisé à des fins statistiques par la Direction Statistique (DG Statistique) du SPF Economie;
- le code d'activité NACE de l'entreprise;
- la forme juridique de l'entreprise;
- la situation juridique de l'entreprise et la date depuis laquelle cette situation juridique court.

A l'exception du code d'activité NACE, la BNB puise directement ces données auprès de la Banque carrefour des entreprises (BCE) gérée par le SPF Économie qu'elle considère comme source officielle unique<sup>2</sup>.

S'agissant du code d'activité NACE, il correspond au **code d'activité courant** de l'entreprise, attribué par la Centrale des bilans pour l'établissement de ses statistiques sectorielles, sur la base des informations disponibles à la BCE ou obtenues auprès des entreprises.

### 3.1.2. Informations sur le dépôt des comptes annuels

Les informations sur les comptes annuels sélectionnés pour le dossier d'entreprise reprennent les données suivantes:

- l'exercice comptable défini comme l'année calendrier au cours de laquelle les comptes annuels sont clôturés. Lorsque la durée d'un des exercices comptables est inférieure à un an, il est possible que deux exercices distincts soient clôturés la même année. Dans ce cas, les exercices comptables sont annotés d'un indice correspondant à la chronologie de la date de clôture;
- le type de modèle de comptes annuels (complet, abrégé ou micro);
- le code d'activité NACE de l'entreprise attribué par la Centrale des bilans lors de l'établissement des statistiques sectorielles de l'année comptable considérée<sup>3</sup> (cf. supra);
- les dates de début et de fin de l'exercice;
- la date de l'assemblée générale;
- la date de dépôt des comptes;
- le respect des contrôles arithmétiques et logiques légaux.

### 3.1.3. Chiffres clefs

Les chiffres clefs des comptes annuels comprennent le total de l'actif, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et le nombre moyen de travailleurs en équivalents temps plein (cf. annexe 1).

---

<sup>2</sup> La fonction "Public Search" du site Internet de la BCE (<http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknummerform.html?lang=fr>) permet de consulter et de vérifier directement les données enregistrées dans la base de données de la BCE. Si des erreurs sont constatées, il est normalement du ressort de l'entreprise concernée d'en avvertir la BCE, pour autant que toutes les obligations légales en matière de publication des données d'identification aient été remplies.

<sup>3</sup> Lorsque les statistiques sectorielles n'ont pas encore été calculées pour l'exercice comptable considéré, le code d'activité courant est affiché.

## 3.2. Synthèse des comptes annuels

La synthèse des comptes annuels présente les principales composantes du bilan, du compte de résultats, des immobilisations et du bilan social.

### 3.2.1. Bilan

La synthèse du bilan reprend les rubriques du bilan exprimées en euros et en pourcentage du total de l'actif. Elle permet d'appréhender la structure de financement de l'entreprise et la composition de son patrimoine<sup>4</sup>.

La représentation graphique du bilan (graphique 2.1.1) illustre les principales masses bilantaires exprimées en pourcentage du total de l'actif et organisées selon leur degré de liquidité (actif) ou d'exigibilité (passif): actifs nets à long terme, actifs d'exploitation et actifs de trésorerie, d'une part; passifs à long terme, passifs d'exploitation et dettes financières à court terme, d'autre part.

Outre une lecture aisée de la **structure du bilan**, la présentation des masses bilantaires permet également de calculer le fonds de roulement net, le besoin de fonds de roulement net et la trésorerie nette de l'entreprise illustrés au graphique 2.1.2:

- Le **fonds de roulement net** (FRN) mesure la capacité de l'entreprise à dégager (FRN positif) ou non (FRN négatif) un excédent de capitaux à long terme pour financer le cycle d'exploitation. Il s'obtient en soustrayant des passifs à long terme, le montant total des actifs à long terme (actifs immobilisés et créances à plus d'un an);
- Le **besoin en fonds de roulement net** (BFRN) mesure le besoin de financement résultant de l'activité courante de l'entreprise (stocks, créances commerciales, etc.) après déduction du financement spontané lié au cycle d'exploitation (dettes commerciales, dettes sociales, etc.). Il s'obtient en soustrayant des actifs d'exploitation, le montant total des passifs d'exploitation;
- La **trésorerie nette** représente la différence entre le fonds de roulement net et le besoin en fonds de roulement net. Elle s'obtient également en soustrayant de la trésorerie et des actifs de trésorerie, le montant total des dettes financières à court terme.

### 3.2.2. Compte de résultat

La synthèse du compte de résultats fournit, par étape, les différents soldes qui, à partir des ventes et prestations, conduisent à la formation du résultat net et à son affectation<sup>5</sup>.

Le graphique 2.2.1 représente la part relative des différentes composantes de la valeur ajoutée: les frais de personnel, les charges et subsides d'exploitation, les charges d'amortissement, réductions de valeur et provisions pour risques et charges et le résultat net d'exploitation.

Quant au graphique 2.2.2, il permet d'appréhender la contribution relative du résultat net d'exploitation, des produits non récurrents nets des charges non récurrentes et des produits financiers nets de charges, dans la constitution du résultat net de l'exercice avant impôts.

### 3.2.3. Immobilisations

Dans la synthèse des immobilisations, les investissements nets et plus-values, amortissements et réductions de valeurs actées au cours de l'exercice sont présentés par catégorie d'actifs<sup>6</sup> et donnent une image de la politique d'investissement de l'entreprise.

<sup>4</sup> Le calcul détaillé des rubriques de la synthèse du bilan est décrit à l'annexe 2.

<sup>5</sup> Le calcul détaillé des rubriques de la synthèse du compte de résultat est décrit à l'annexe 3.

<sup>6</sup> Le calcul détaillé des rubriques de la synthèse des immobilisations est décrit à l'annexe 4.

Les investissements nets correspondent aux acquisitions d'immobilisations après déduction des cessions, désaffectations et autres mutations réalisées au cours de l'exercice; les unes et les autres étant évaluées nettes des plus-values (+) et des amortissements (-) acquis auprès de tiers. Avec les plus-values, amortissements et réductions de valeurs actées au cours de l'exercice, ils permettent d'expliquer la variation de la valeur comptable nette des immobilisations figurant à l'actif du bilan.

### 3.2.4. Bilan social

Les informations du bilan social donnent une image globale des personnes occupées au sein de l'entreprise, des mouvements du personnel et de la politique de formation de l'entreprise<sup>7</sup>.

L'état des **personnes occupées** et les **frais de personnel** qui y sont associés permettent en particulier de calculer un **coût horaire moyen**. Pour les entreprises qui déposent des modèles complets, les informations sont fournies tant pour les travailleurs inscrits au registre du personnel que pour le personnel intérimaire et les autres personnes mises à la disposition de l'entreprise. A contrario, dans les modèles abrégés et micros seules les informations pour les travailleurs inscrits au registre du personnel sont disponibles.

Les **mouvements du personnel**, qui reprennent les entrées et sorties au cours de l'exercice, ainsi que l'emploi en fin et début d'exercice, sont disponibles uniquement pour les personnes inscrites au registre du personnel. Sur base de ces informations, la moyenne du nombre d'entrées et de sorties au cours de l'exercice, comparée au nombre de personnes au début de l'exercice définit le **taux de rotation du personnel** au sein de l'entreprise.

Enfin, les données sur la **formation des travailleurs** sont également fournies uniquement pour les travailleurs inscrits au registre du personnel. L'accent est mis sur le **temps consacré à la formation** des travailleurs par rapport au nombre total d'heures prestées, ainsi que sur **les frais de formation** supportés par l'entreprise par rapport à l'ensemble de la masse salariale.

Il importe de signaler que les données sur l'emploi et les frais de personnel du bilan social peuvent différer des informations disponibles dans le compte de résultats et les annexes des comptes annuels y afférentes (C 6.10 et A 6.4 pour les modèles applicables aux exercices débutant après le 31/12/2015 et C 5.10 et A 5.6 pour les modèles relatifs aux exercices précédents). D'une part, le bilan social ne reprend pas les chômeurs avec complément d'entreprise, le personnel engagé à l'étranger et le personnel statutaire de certains services publics. D'autre part, il n'inclut pas les pensions de retraite et de survie versées par les employeurs et comptabilisées dans la rubrique "62 - Rémunérations, charges sociales et pensions".

---

<sup>7</sup> Le calcul détaillé des rubriques de la synthèse du bilan social est décrit à l'annexe 5.

### 3.3. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie décrit la **manière dont l'entité génère et utilise ses liquidités**. Il complète, d'une part, l'information statique du bilan qui ne reprend la situation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qu'aux dates de début et de fin d'exercice sans en expliquer la variation. Il complète, d'autre part, l'information du compte de résultat qui comptabilise les événements et les opérations au moment où ils se produisent (principe de la comptabilité d'engagement) et qui ne montre pas l'impact du cycle d'exploitation sur les entrées et sorties de liquidités (enregistrées lors des paiements effectifs). Tel est par exemple le cas lorsque l'entreprise bénéficie d'un délai de paiement auprès de ses fournisseurs ou lorsque des marchandises ont été produites mais n'ont pas encore été vendues.

Les flux de trésorerie sont scindés entre flux liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement:

- Les **flux de trésorerie opérationnels** donnent une indication sur la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes, à payer les dividendes et à procéder à des investissements, sans faire appel à des sources de financement externes;
- Les **flux de trésorerie d'investissement** donnent une indication sur la politique d'investissement de l'entreprise et, ce faisant, sa capacité à maintenir ou accroître les flux de trésorerie futurs;
- Les **flux de trésorerie de financement** donnent une indication sur les sources de financement (augmentation de capital, emprunts, etc.) et les décaissements y afférents (bénéfices distribués, charges des dettes).

Les informations détaillées sur les entrées et les sorties de liquidités ne sont toutefois pas fournies directement par l'entreprise. Elles doivent être calculées de manière **indirecte** à partir du bilan, du compte de résultats et des annexes des comptes annuels relatifs à deux exercices successifs; ce qui amène inévitablement à poser certaines hypothèses sur le traitement comptable des différentes rubriques des comptes annuels<sup>8</sup>:

- Les flux de trésorerie opérationnels sont estimés à partir du résultat net de l'exercice corrigé des effets des décalages entre la comptabilisation et l'encaissement (décaissement) effectif des produits (charges), ainsi que des écritures comptables sans effet sur la trésorerie (amortissements, provisions pour risques et charges, etc.). Enfin, les charges des dettes sont également incorporées dans les flux de trésorerie opérationnels pour les entreprises qui fournissent cette information (établissement des comptes annuels selon un modèle complet);
- Les flux de trésorerie d'investissement sont calculés à partir des variations d'actifs observées au bilan et corrigées des transactions comptabilisées au compte de résultat mais sans effet sur la trésorerie;
- Les flux de trésorerie de financement sont obtenus à partir de la variation des différentes composantes des capitaux propres et des capitaux de tiers reprises au bilan.

Le montant total des flux de trésorerie opérationnels, d'investissement et de financement repris en bas de tableau correspond à la variation de **la trésorerie et des équivalents de trésorerie** mentionnés à l'actif du bilan.

---

<sup>8</sup> Le calcul détaillé des flux de trésorerie est décrit à l'annexe 6.

## 3.4. Ratios financiers

Les ratios financiers expriment des rapports entre des rubriques clefs du bilan, du compte de résultats et des annexes des comptes annuels. Ils permettent de synthétiser la situation financière de l'entreprise, en facilite le suivi à travers le temps et permettent des comparaisons avec d'autres entreprises.

Les ratios proposés dans le dossier d'entreprise correspondent aux ratios définis par la Centrale des bilans pour établir des statistiques sectorielles afférentes aux comptes annuels des entreprises et sont soumis aux mêmes contraintes de calcul<sup>9</sup>. Ils regroupent des ratios de valeur ajoutée, de liquidités, de solvabilités et de rentabilité (cf. tableau 3.4.1):

- Les **ratios de valeur ajoutée** mesurent la capacité de l'entreprise à créer de la richesse et sa répartition entre les facteurs de production (travail, investissements) et les capitaux financiers;
- Les **ratios de liquidité** mesurent la capacité de l'entreprise à financer ses activités courantes et à honorer ses dettes à court terme;
- Les **ratios de solvabilité** mesurent la capacité de l'entreprise à honorer à long terme l'ensemble de ses dettes;
- Les **ratios de rentabilité** permettent d'évaluer la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices. Ils regroupent les ratios de marge qui mesurent l'efficacité de l'activité d'exploitation de l'entreprise et les ratios de rentabilité proprement dits qui comparent les résultats de l'entreprise aux capitaux dont elle dispose.

Les ratios sont présentés de manière à pouvoir positionner l'entreprise par rapport aux entreprises du secteur de référence et à en suivre l'évolution pour chacun des exercices comptables sélectionnés. Les ratios de solvabilité et de rentabilité de l'entreprise sont par ailleurs mis en relation pour déterminer l'impact de l'effet de levier financier sur la rentabilité des fonds propres.

### 3.4.1. Position de l'entreprise dans le secteur

Afin de positionner l'entreprise par rapport à son secteur, les différents ratios de l'entreprise sont affichés en regard des valeurs des quartiles du secteur de référence pour un exercice comptable au choix<sup>10</sup>. Les **quartiles** Q1, Q2 et Q3 sont les valeurs qui partagent en quatre parties égales le classement, par ordre croissant, des ratios individuels des entreprises du secteur et au-dessous desquelles se situent respectivement 25 %, 50 % et 75 % des ratios individuels du secteur. Le quartile Q2 est également appelé **médiane** et partage la population en deux parties égales.

Les quartiles du secteur de référence sont par ailleurs représentés graphiquement à l'aide de **diagrammes en forme de boîte**, divisés en quatre parties dont les tailles varient en fonction des écarts interquartiles. Au sein de chaque diagramme, un  **curseur indique la position de l'entreprise** dans le classement des ratios individuels du secteur de référence, et la **couleur du curseur traduit l'évaluation financière** de la performance de l'entreprise par rapport à la valeur médiane du secteur. Si le curseur est vert (rouge), la valeur du ratio individuel est généralement considérée comme meilleure (moins bonne) que la valeur médiane. Il convient toutefois d'insister sur la nécessité d'affiner l'évaluation de la valeur de chaque ratio en fonction de la situation particulière de l'entreprise et de la valeur des autres ratios.

Enfin, l'affichage du nombre d'entreprises dont les comptes annuels ont été utilisés pour l'établissement des statistiques sectorielles permet d'en apprécier la **représentativité**. A ce sujet, les ratios sectoriels ne sont pas fournis pour les secteurs avec un nombre de comptes annuels inférieur à 11.

<sup>9</sup> Le calcul détaillé des ratios financiers et les contraintes y afférentes sont décrits aux annexes 7 et 8. Des informations complémentaires sur le calcul des ratios et leur interprétation sont également disponibles dans la notice explicative sur les statistiques relatives aux comptes annuels des entreprises publiée sur le site internet de la Centrale des bilans (<https://www.nbb.be/fr/note-explicative-par-exercice-comptable>).

<sup>10</sup> Par défaut, l'exercice comptable le plus récent est sélectionné.

### 3.4.2. Evolution des ratios de l'entreprise par rapport au secteur

Afin de faciliter le suivi de la situation financière de l'entreprise, les valeurs des ratios de l'entreprise sont affichées pour l'ensemble des exercices comptables en regard d'un quartile ou d'un décile au choix du secteur de référence<sup>11</sup>. A l'instar des quartiles (cf. supra), les déciles D1 à D9 sont les valeurs du ratio qui partagent en 10 parties égales le classement, par ordre croissant, des ratios individuels des entreprises du secteur et au-dessous desquelles se situent respectivement 10 %, 20 %, ... et 90 % des ratios individuels du secteur. Le décile D5 correspond au quartile Q2 et est également appelé médiane.

Un graphique linéaire illustre l'évolution de chaque ratio financier de l'entreprise. Les points du graphe correspondant aux valeurs de chaque année sont en outre marqués en vert ou en rouge selon que l'entreprise performe mieux ou moins bien que le quartile ou le décile sélectionné.

### 3.4.3. Effet de levier financier

L'effet de levier financier met en évidence l'impact de l'endettement financier et de son coût sur la rentabilité nette des capitaux propres avant impôts. Il est obtenu en comparant la rentabilité nette des capitaux propres avant impôts à la rentabilité de l'actif total avant impôts et charges de dettes<sup>12</sup>.

L'effet de levier a un impact positif sur la rentabilité des fonds propres pour autant que la rentabilité de l'actif total avant impôts et charges de dettes soit supérieure au coût moyen des capitaux de tiers généré par l'endettement. Si tel est le cas, l'ampleur de l'effet de levier est d'autant plus importante que le degré d'endettement est élevé et que le coût des capitaux de tiers est faible.

A contrario, l'impact de l'effet de levier sur la rentabilité des fonds propres est négatif si la rentabilité de l'actif total ne permet pas de couvrir les charges de dettes. Dans ce cas, l'ampleur de l'effet de levier est d'autant plus importante que le degré d'endettement et que le coût des capitaux de tiers sont élevés.

Par la mise en relation de ratios de solvabilité et de rentabilité, la décomposition de l'impact de l'effet de levier sur la rentabilité des capitaux propres indique également le risque encouru par l'entreprise pour accroître la rentabilité au profit des actionnaires. Au plus l'endettement sera élevé, au plus un retournement de la situation économique associé à une baisse de la rentabilité de l'actif total et à une augmentation des taux d'intérêts amplifiera les risques de perte pour l'entreprise, voire de défaut de paiement à court terme (risque de liquidité) ou à long terme si la situation se prolonge (risque de solvabilité).

---

<sup>11</sup> Par défaut, les ratios de l'entreprise sont comparés par rapport à la médiane du secteur de référence.

<sup>12</sup> Le calcul détaillé de l'effet de levier est décrit à l'annexe 9.

Tableau 3.4.1 - Ratios financiers

Intitulé	Description
<b>Ratios de valeur ajoutée</b>	
Taux de valeur ajoutée (%)	$(\text{Valeur ajoutée} / \text{Ventes et prestations}) \times 100$
Valeur ajoutée par personne occupée (euros)	Valeur ajoutée / Effectif moyen du personnel
Valeur ajoutée / Immobilisations corporelles brutes (%)	$(\text{Valeur ajoutée} / \text{Moyenne arithmétique entre la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles au terme de l'exercice et de l'exercice précédent}) \times 100$
Frais de personnel / Valeur ajoutée (%)	$(\text{Rémunérations, charges sociales et pensions} / \text{Valeur ajoutée}) \times 100$
Amortissements, réductions de valeur et provisions / Valeur ajoutée (%)	$(\text{Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges} / \text{Valeur ajoutée}) \times 100$
Charges des dettes / Valeur ajoutée (%)	$(\text{Charges des dettes} / \text{Valeur ajoutée}) \times 100$
Acquisitions d'immobilisations corporelles / Valeur ajoutée (%)	$(\text{Acquisition d'immobilisations corporelles} / \text{Valeur ajoutée}) \times 100$
Taux de renouvellement des immobilisations corporelles (%)	$(\text{Acquisition d'immobilisations corporelles} / \text{Valeur des immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent}) \times 100$
<b>Ratios de liquidité</b>	
Liquidité au sens large	$(\text{Actifs circulants à court terme} / (\text{Dettes à un an au plus} + \text{Comptes de régularisation du passif}))$
Liquidité au sens strict	$(\text{Créances à un an au plus} + \text{Trésorerie et équivalents de trésorerie}) / \text{Dettes à un an au plus}$
Rotation des stocks d'approvisionnements et de marchandises	$\text{Approvisionnement et marchandises} / \text{Stocks d'approvisionnement et marchandises}$
Rotation des stocks d'en-cours de fabrication et de produits finis	$\text{Coût des ventes et prestations} / \text{Stocks d'en-cours de fabrication et produits finis}$
Nombre de jours de crédit clients	$[(\text{Créances commerciales à un an au plus} + \text{Effets de commerce endossés}) / \text{Ventes}] \times 365$
Nombre de jours de crédit fournisseurs	$(\text{Dettes commerciales à un an au plus} / \text{Achats des biens et services}) \times 365$
<b>Ratios de solvabilité</b>	
Degré d'indépendance financière (%)	$(\text{Capitaux propres} / \text{Total du passif}) \times 100$
Degré d'endettement	$(\text{Capitaux de tiers à court terme et à long terme} / \text{Capitaux propres})$
Coût moyen des capitaux de tiers (%)	$(\text{Charges de dettes} + \text{Escompte sur créances commerciales}) / (\text{Capitaux de tiers à court et à long terme}) \times 100$
<b>Ratios de rentabilité</b>	
Marge brute sur ventes (%)	$(\text{Résultat brut d'exploitation} / \text{Ventes}) \times 100$
Marge nette sur ventes (%)	$(\text{Résultat net d'exploitation} / \text{Ventes}) \times 100$
Rentabilité nette des capitaux propres avant impôts (%)	$(\text{Résultat de l'exercice avant impôts}) / \text{Capitaux propres} \times 100$
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (%)	$(\text{Résultat de l'exercice}) / \text{Capitaux propres} \times 100$
Cash-flow / Capitaux propres (%)	$[(\text{Résultat de l'exercice} + \text{Charges non décaissées} - \text{Produits non encaissés}) / \text{Capitaux propres}] \times 100$
Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	$[(\text{Résultat net de l'exercice avant impôts} + \text{Charges de dettes} + \text{Charges non décaissées} - \text{Produits non encaissés}) / (\text{Total de l'actif})] \times 100$
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	$[(\text{Résultat net de l'exercice avant impôts} + \text{Charges de dettes}) / \text{Total de l'actif}] \times 100$



## 3.5. Indicateur de santé financière

La Banque nationale de Belgique a développé un modèle de prévision de défaillance permettant de synthétiser la situation financière de chaque entreprise en une valeur unique appelée "Indicateur de santé financière"<sup>13</sup>.

Sur la base du modèle, un **indicateur de santé financière** est calculé pour chacun des exercices comptables sélectionnés dans le cadre du dossier d'entreprise. L'indicateur n'est toutefois pas publié tel quel. En fonction de sa valeur, l'entreprise est associée à une **classe de santé financière** dans laquelle sont regroupées les entreprises présentant un profil de risque similaire en termes de **probabilité de défaillance à trois ans**.

Les classes de santé financière individuelles de l'ensemble des entreprises qui déposent des comptes annuels et qui répondent à des conditions minimales pour le calcul d'un indicateur de santé financière, permettent également d'établir des statistiques sur la **distribution des entreprises** dans les différentes classes de santé financière. La version la plus récente de ces statistiques est dès lors présentée pour l'ensemble des sociétés non financières et pour le secteur de référence.

### 3.5.1. Modèle de santé financière

Le modèle de santé financière<sup>14</sup> est un modèle de régression statistique permettant d'établir une relation entre la santé financière d'une entreprise et plusieurs variables clefs de ses comptes annuels. Il se présente sous la forme d'une équation à plusieurs variables de type  $Y = \alpha + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_n X_n$  dont la constante  $\alpha$  et les coefficients  $\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_n$  des variables explicatives  $X_1, X_2, \dots, X_n$  sont déterminés de manière telle que l'écart entre les résultats  $Y$  de cette équation pour les entreprises défaillantes et non défaillantes soit le plus élevé possible.

Le résultat  $Y$  de l'équation correspond à l'indicateur de santé financière et reflète le risque de défaillance de l'entreprise: plus l'indicateur est élevé, plus la probabilité de défaillance est faible et donc plus sa situation financière peut être jugée satisfaisante.

Les variables explicatives  $X_1, X_2, \dots, X_n$  de l'indicateur de santé financière recouvrent des dimensions de solvabilité, de liquidité et de rentabilité qui sont complémentaires dans l'établissement d'un diagnostic financier. En effet, un niveau d'endettement élevé peut par exemple être compensé par une trésorerie ou un cash-flow important. Les variables incluent par ailleurs l'âge et la taille des entreprises. Enfin, les interactions qui peuvent exister entre les différentes variables sont prises en comptes et constituent des variables à part entière. Tel est par exemple le cas de l'impact de la trésorerie sur la santé financière de l'entreprise qui est différent selon la taille de l'entreprise.

La constante et les coefficients du modèle sont estimés sur une population de référence qui consiste en la réunion des comptes annuels relatifs à deux exercices comptables et qui permet l'étude des faillites survenues trois ans après la fin de ces exercices comptables. Ainsi, la constante et les coefficients du modèle publié en 2013 ont été estimés à partir des comptes annuels 2008 et 2009 et des faillites observées de 2009 à 2012.

Afin de garantir la qualité du modèle, il importe de signaler que certaines entreprises ont été exclues de la population de référence dans la mesure où leurs données étaient difficilement interprétables dans un modèle statistique à grande échelle. C'est pourquoi l'indicateur de santé financière est calculé pour les entreprises et les comptes annuels satisfaisant aux conditions suivantes:

- forme juridique de l'entreprise: société anonyme (SA), société privée à responsabilité limitée (SPRL) ou société coopérative (SC);
- contrôles logiques et arithmétiques de la Centrale des bilans satisfaits;
- total bilantaire supérieur ou égal à 50 000 euros;
- durée de l'exercice comptable comprise entre 6 et 24 mois;
- conditions de contenu: actifs circulants, fonds de tiers, fonds de tiers à court terme et dettes à un an au plus supérieurs à zéro.

<sup>13</sup> Vivet D. (2011), "Développement d'un indicateur de santé financière basé sur les comptes annuels des sociétés", Working Paper Document, N° 213, Banque nationale de Belgique, Bruxelles (<https://www.nbb.be/fr/articles/working-paper-ndeq-213>).

<sup>14</sup> Le modèle de santé financière est présenté de manière détaillée à l'annexe 10.

### 3.5.2. Indicateur et classes de santé financière

Sur la base des indicateurs estimés pour chaque entreprise et des événements de défaillance déjà connus, dix classes de santé financière ont été définies. Ces classes regroupent les entreprises en zones de risque homogènes et stables du point de vue du pourcentage d'entreprises défaillantes observé dans le passé.

Chaque classe est ainsi associée à un niveau de risque distinct. Les quatre premières classes correspondent à des taux de défaillance inférieurs à la moyenne et s'assimilent à une situation financière favorable. Les cinq dernières classes correspondent à des taux supérieurs à la moyenne et s'assimilent de ce fait à une situation défavorable. Enfin, la classe 5 correspond à un taux de défaillance égal à la moyenne et est par conséquent neutre en termes d'interprétation.

A chaque classe de risque est associé un taux de défaillance, qui est égal au pourcentage moyen de défaillance observé sur l'ensemble des comptes annuels relatifs aux exercices comptables passés. Dans la version la plus récente du modèle, les pourcentages moyens de défaillance ont été calculés à partir des comptes annuels n-10 à n-4, soit pour les défaillances survenues entre n-9 et n-1. Ils sont de ce fait indépendants du cycle conjoncturel et bénéficient d'une grande stabilité dans le temps. Eu égard au nombre d'observations sur lesquelles ils sont calculés, ils peuvent être interprétés comme des probabilités fiables.

Ainsi, dans la version 2013 du modèle de défaillance, calculée à partir des exercices comptables 2003 à 2009 (soit près de 1,6 millions de comptes annuels) et des défaillances survenues entre 2004 et 2012, le taux de défaillance s'établit à 0,08 % dans la classe 1, c'est-à-dire la classe correspondant aux valeurs les plus élevées de l'indicateur de santé financière (cf. tableau 3.5.1). Ce taux signifie que, dans le passé, moins d'une société sur mille a été défaillante à un horizon de trois ans dans cette classe. Le taux de défaillance augmente ensuite progressivement à mesure que l'on passe de la classe 1 à la classe 10, ce qui correspond implicitement à une dégradation de la situation financière. Le taux atteint 25,47 % dans la classe 10, c'est-à-dire la classe correspondant aux valeurs les plus faibles de l'indicateur. Cela signifie que, dans le passé, plus d'un quart des sociétés de la classe 10 ont été défaillantes à un horizon de trois ans.

Les taux de défaillance présentés dans le dossier d'entreprise sont les taux de défaillance disponibles les plus récents au moment de la confection du dossier. L'impact conjoncturel étant limité, ils varient toutefois peu dans le temps.

**Tableau 3.5.1- Taux de défaillance et distribution des entreprises parmi les classes de santé financière**

Classe de santé financière	Pourcentage moyen de défaillance à 3 ans (ISF 2013)	Distribution de l'ensemble des entreprises non financières par classe financière (Exercice comptable 2012)
Classe 1	0,08	11,66
Classe 2	0,20	21,39
Classe 3	0,42	18,50
Classe 4	0,93	16,39
Classe 5	2,29	18,84
Classe 6	5,37	6,63
Classe 7	10,05	2,98
Classe 8	15,25	0,89
Classe 9	20,19	0,41
Classe 10	25,47	0,32
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>2,30</b>	<b>100,00</b>

### 3.5.3. Statistiques sectorielles

Les distributions sectorielles présentées dans le dossier d'entreprise correspondent à la ventilation des classes de santé financière individuelles des entreprises pour le dernier exercice comptable ayant fait l'objet d'une clôture statistique. Le modèle de santé financière utilisé est le modèle le plus récent disponible au moment de cette clôture statistique.



# Annexes



## Annexe 1 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Signalétique" (DE 1)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Total de l'actif	CR_11.30	20/58	20/58
Chiffre d'affaires	CR_11.31	70	70
Valeur ajoutée	CR_11.32	70 + 71 + 72 + 74 - 740 - (60 + 61)	9900 - 76A
Nombre moyen de travailleurs (en équivalents temps plein)	CR_11.33	9087	9087 <sup>(2)</sup>

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) Pour les modèles micros, la rubrique 9087 est créée par la Centrale des bilans au départ de la rubrique 1003 du bilan social.

## Annexe 2 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Bilan" (DE 2.1)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Actif</b>			
<b>Actifs à long terme</b>	CR_21.20	<b>20 + 21 + 22/27 + 28 + 29</b>	<b>20 + 21 + 22/27 + 28 + 29</b>
Frais d'établissement	CR_21.22	20	20
Actifs immobilisés	CR_21.21	20 + 21 + 22/27 + 28	20 + 21 + 22/27 + 28
Immobilisations incorporelles	CR_21.23	21	21
Immobilisations corporelles	CR_21.24	22/27	22/27
Immobilisations financières	CR_21.25	28	28
Créances à plus d'un an	CR_21.26	29	29
<b>Actifs circulants à court terme</b>	CR_21.30	<b>3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1</b>	<b>3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1</b>
Actifs d'exploitation	CR_21.31	3 + 40/41 + 490/1	3 + 40/41 + 490/1
Stocks et commandes en cours d'exécution	CR_21.32	3	3
Créances commerciales à un an au plus	CR_21.33	40	40
Autres créances d'exploitation à un an au plus	CR_21.34	41 + 490/1	41 + 490/1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	CR_21.35	50/53 + 54/58	50/53 + 54/58
Placements de trésorerie	CR_21.36	50/53	50/53
Valeurs disponibles	CR_21.37	54/58	54/58
<b>Total de l'actif</b>	CR_21.40	<b>20/58</b>	<b>20/58</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs à long terme</b>	CR_21.60	10/15 + 16 + 17	10/15 + 16 + 17
Capitaux propres	CR_21.61	10/15	10/15
Capital et primes d'émission	CR_21.62	10 + 11	10 + 11
Réserves et résultat reporté	CR_21.63	13 + 14	13 + 14
Autres capitaux propres	CR_21.64	12 + 15 - 19	12 + 15 - 19
Capitaux de tiers à long terme	CR_21.65	16 + 17	16 + 17
Provisions et impôts différés	CR_21.66	16	16
Dettes à plus d'un an	CR_21.67	17	17
Etablissements de crédit	CR_21.68	173	173 <sup>(2)</sup>



Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Autres dettes financières	CR_21.69	170/4 - 173	170/4 - 173 <sup>(2)</sup>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	CR_21.70	<b>42/48 + 492/3</b>	<b>42/48 + 492/3</b>
Passifs d'exploitation	CR_21.71	44 + 46 + 8861 + 8891 + 45 + 47/48 + 8901 + 492/3	44 + 46 + 45 + 47/48 + 492/3
Dettes commerciales à un an au plus	CR_21.72	44 + 46 + 8861 + 8891	44 + 46
Dettes fiscales, sociales et salariales	CR_21.73	45	45
Autres dettes d'exploitation à un an au plus	CR_21.74	47/48 + 8901 + 492/3	47/48 + 492/3
Dettes financières à court terme	CR_21.75	43 + 8801	42 + 43
Etablissements de crédit	CR_21.76	430/8 + 8841	430/8
Autres emprunts	CR_21.77	439 + (8801 - 8841)	42 + 439
<b>Total du passif</b>	CR_21.80	<b>10/49</b>	<b>10/49</b>

#### Données supplémentaires pour les graphiques

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Fonds de roulement net	CR_21.90	CR_21.60 - CR_21.20	CR_21.60 - CR_21.20
Besoin en fonds de roulement net	CR_21.91	CR_21.31 - CR_21.71	CR_21.31 - CR_21.71
Trésorerie nette	CR_21.92	CR_21.90 - CR_21.91	CR_21.90 - CR_21.91

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) La rubrique 173 n'est pas une donnée renseignée séparément dans les versions abrégée et micro des comptes annuels.

## Annexe 3 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Compte de résultat" (DE 2.2)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Produits d'exploitation récurrents	CR_22.02	70 + 71 + 72 + 74 - 740	n.a.
- Consommation de biens et de services	CR_22.03	- (60 + 61)	<u>Si</u> 60/61 Existe <u>Alors</u> - (60/61) <u>Sinon</u> n.a.
<b>Valeur ajoutée</b>	CR_22.10	<b>70 + 71 + 72 + 74 - 740 - (60 + 61)</b>	<b>9900 - 76A</b>
+ Subsidés d'exploitation	CR_22.11	740	n.a.
+ Produits d'exploitation non récurrents	CR_22.14	76A	76A
- Charges d'exploitation non récurrentes	CR_22.15	- (66A)	- (66A)
- Frais de personnel	CR_22.12	- (62)	- (62)
- Autres charges d'exploitation	CR_22.13	- (640/8 + 649)	- (640/8 + 649)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	CR_22.20	<b>70 + 71 + 72 + 74 + 76A - (60 + 61) - 62 - (640/8 + 649) - 66A</b>	<b>9900 - 62 - (640/8 + 649) - 66A</b>
- Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	CR_22.21	- (630 + 631/4 + 635/7 + 635/8) <sup>(2)</sup>	- (630 + 631/4 + 635/7 + 635/8) <sup>(2)</sup>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	CR_22.30	<b>9901</b>	<b>9901</b>
+ Produits financiers récurrents	CR_22.31	75	75
Produits des immobilisations financières et des actifs circulants	CR_22.32	750 + 751	n.a.
Autres produits financiers	CR_22.33	752/9	n.a.
+ Produits financiers non récurrents	CR_22.37	76B	76B
- Charges financières récurrentes	CR_22.34	- (65)	- (65)
Charges des dettes	CR_22.35	- (650)	n.a.
Autres charges financières	CR_22.36	- (651 + 652/9)	n.a.
- Charges financières non récurrentes	CR_22.38	- (66B)	- (66B)
+ Produits exceptionnels (anciens modèles) <sup>(3)</sup>	CR_22.41	76 - 76A - 76B	76 - 76A - 76B
- Charges exceptionnelles (anciens modèles) <sup>(3)</sup>	CR_22.45	- (66 - 66A - 66B)	- (66 - 66A - 66B)
<b>Résultat net de l'exercice avant impôts</b>	CR_22.50	<b>9903</b>	<b>9903</b>
- Transfert net aux impôts différés	CR_22.51	- (780 - 680)	- (780 - 680)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
- Impôts sur le résultat	CR_22.52	- (67/77)	- (67/77)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	CR_22.60	<b>9904</b>	<b>9904</b>
+ Prélèvements sur les réserves immunisées	CR_22.61	789	789
- Transfert aux réserves immunisées	CR_22.62	- (689)	- (689)
+ Prélèvements sur les capitaux propres	CR_22.63	791/2	791/2
- Affectations aux capitaux propres	CR_22.64	- (691/2)	- (691/2)
+ Intervention d'associés dans la perte	CR_22.65	794	794
- Bénéfice à distribuer	CR_22.66	- (694/6 + 694/7) <sup>(4)</sup>	- (694/6 + 694/7) <sup>(4)</sup>
+ Résultat reporté de l'exercice précédent (+)/(-)	CR_22.67	14P	14P
<b>Résultat à reporter</b>	CR_22.70	<b>14</b>	<b>14</b>

#### Données supplémentaires pour les graphiques

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Autres charges d'exploitation récurrentes après déduction des subsides	CR_22.80	740 - (640/8 + 649)	- (640/8 + 649)
Produits financiers récurrents moins charges financières récurrentes	CR_22.81	75 - 65	75 - 65
Produits non récurrents moins charges non récurrentes	CR_22.82	76 - 66	76 - 66 <sup>(5)</sup>

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) Le code rubrique des provisions pour risques et charges est 635/7 jusqu'à 2015 et 635/8 à partir de 2016.

(3) Pour les exercices jusqu'à 2015 inclus.

(4) Le code rubrique du bénéfice à distribuer est 694/6 jusqu'à 2015 et 694/7 à partir de 2016.

(5) Pour les modèles micros les rubriques 76 et 66 sont créées sur base des rubriques 76A + 76B et 66A + 66B

## Annexe 4 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Immobilisations" (DE 2.3)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Valeur comptable nette des immobilisations au début de l'exercice</b>	<b>CR_23.10</b>	<b>CR_23.60 - CR_23.50 - CR_23.40</b>	<b>CR_23.60 - CR_23.50 - CR_23.40</b>
<b>Acquisitions nettes au cours de l'exercice (1)</b>	<b>CR_23.20</b>	<b>CR_23.22 + CR_23.23 + CR_23.24</b>	<b>CR_23.22 + CR_23.23 + CR_23.24</b>
Immobilisations incorporelles	CR_23.22	8029 - 8099	8029 - 8099
Immobilisations corporelles	CR_23.23	8169 + 8229 - 8299	8169 + 8229 - 8299
Immobilisations financières	CR_23.24	8364 + 8424 - 8494	8365 + 8425 - 8495
<b>Cessions, désaffectations et autres mutations nettes au cours de l'exercice <sup>(2)</sup></b>	<b>CR_23.30</b>	<b>CR_23.32 + CR_23.33 + CR_23.34</b>	<b>CR_23.32 + CR_23.33 + CR_23.34</b>
Immobilisations incorporelles	CR_23.32	(- 8039 + 8049) - (- 8109 + 8119)	(- 8039 + 8049) - (- 8109 + 8119)
Immobilisations corporelles	CR_23.33	(- 8179 + 8189) + (- 8239 + 8249) - (- 8309 + 8319)	(- 8179 + 8189) + (- 8239 + 8249) - (- 8309 + 8319)
Immobilisations financières	CR_23.34	- 8374 + 8384 + (- 8434 + 8444) - (- 8504 + 8514) - 8544 + (8584 - 8594 + 8624 + 8634)	- 8375 + 8385 + (- 8435 + 8445) - (- 8505 + 8515) - 8545
<b>Investissements nets au cours de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>CR_23.40</b>	<b>CR_23.42 + CR_23.43 + CR_23.44</b>	<b>CR_23.42 + CR_23.43 + CR_23.44</b>
Immobilisations incorporelles	CR_23.42	CR_23.22 + CR_23.32	CR_23.22 + CR_23.32
Immobilisations corporelles	CR_23.43	CR_23.23 + CR_23.33	CR_23.23 + CR_23.33
Immobilisations financières	CR_23.44	CR_23.24 + CR_23.34	CR_23.24 + CR_23.34
<b>Plus-values, amortissements et réductions de valeur actées au cours de l'exercice</b>	<b>CR_23.50</b>	<b>CR_23.52 + CR_23.53 + CR_23.54</b>	<b>CR_23.52 + CR_23.53 + CR_23.54</b>
Immobilisations incorporelles	CR_23.52	- 8079 + 8089	- 8079 + 8089
Immobilisations corporelles	CR_23.53	- 8279 + 8289 + 8219	- 8279 + 8289 + 8219
Immobilisations financières	CR_23.54	- (8474 + 8604) + (8484 + 8614) + 8414	- 8475 + 8485 + 8415

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
Valeur comptable nette des immobilisations au terme de l'exercice	CR_23.60	21 + 22/27 + 28	21 + 22/27 + 28

- (1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.
- (2) Afin de faciliter la lecture, la somme de certaines rubriques équivalentes des immobilisations sont regroupées sous un même code. Les codes des rubriques se terminant par "4" (8364, 8424, etc.) et par "9" (8029, 8039, 8179, etc.) représentent la somme de rubriques équivalentes dans les modèles de comptes annuels.

## Annexe 5 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Synthèse des comptes annuels - Bilan social" (DE 2.4)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Etat des personnes occupées au cours de l'exercice</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre moyen de travailleurs	CR_24.21	1001 + 1002	1001 + 1002
Nombre moyen de travailleurs (équivalents temps plein)	CR_24.22	1003	1003
Nombre d'heures effectivement prestées	CR_24.23	1013	1013
Frais de personnel	CR_24.24	1023	1023
Coût horaire moyen (euros)	CR_24.25	(CR_24.24) / (CR_24.23)	(CR_24.24) / (CR_24.23)
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	CR_24.31	1501 + 1502	n.a.
Nombre moyen de personnes occupées (équivalents temps plein)	CR_24.32	9097	n.a.
Nombre d'heures effectivement prestées	CR_24.33	1511 + 1512	n.a.
Frais pour l'entreprise	CR_24.34	1521 + 1522	n.a.
Coût horaire moyen (euros)	CR_24.35	(CR_24.34) / (CR_24.33)	n.a.
<b>Mouvements du personnel au cours de l'exercice</b>			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au début de l'exercice	CR_24.41	CR_24.44 - (CR_24.42 + CR_24.43)	CR_24.44 - (CR_24.42 + CR_24.43)
+ Nombre d'entrées	CR_24.42	2051 + 2052	2051 + 2052
- Nombre de sorties	CR_24.43	- (3051 + 3052)	- (3051 + 3052)
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au terme de l'exercice	CR_24.44	1051 + 1052	1051 + 1052
Taux de rotation du personnel (%)	CR_24.45	((CR_42 - CR_43) / 2) / (CR_24.41)) * 100	((CR_42 - CR_43) / 2) / (CR_24.41)) * 100

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Formation des travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Durée des formations professionnelles (nombre d'heures)	CR_24.51	CR_24.52 + CR_24.53 + CR_24.54	CR_24.52 + CR_24.53 + CR_24.54
Formations continues formelles	CR_24.52	5802 + 5812	5802 + 5812
Formations continues moins formelles ou informelles	CR_24.53	5822 + 5832	5822 + 5832
Formations initiales	CR_24.54	5842 + 5852	5842 + 5852
Durée des formations professionnelles (en % des heures prestées)	CR_24.55	$\frac{((CR_{24.51}) / (CR_{24.23}))}{* 100}$	$\frac{((CR_{24.51}) / (CR_{24.23}))}{* 100}$
Coût net pour l'entreprise (en % des frais de personnel)	CR_24.56	$\frac{(((5803 + 5813) + (5823 + 5833) + (5843 + 5853)) / (1023))}{* 100}$	$\frac{(((5803 + 5813) + (5823 + 5833) + (5843 + 5853)) / (1023))}{* 100}$

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

## Annexe 6 - Mode de calcul des rubriques de la partie "Flux de trésorerie" (DE 3)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net de l'exercice	CR_31.11	9904	9904
+ Ajustements pour charges non décaissées et produits non encaissés	CR_31.12	CR_31.13 + CR_31.14 + CR_31.15 + CR_31.16 + CR_31.17	CR_31.13 + CR_31.14 + CR_31.15 + CR_31.16 + CR_31.17
+ Amortissements et réductions de valeur nets	CR_31.13	630 + 631/4 + 651 + 660 + 661 + 6501 - 760 - 761	<u>Si</u> (630 - 8079 - 8279) ≥ 0 <u>Alors</u> (630 + 8475 + 631/4) - (8485 + 8089 + 8289) <u>Sinon</u> (8079 + 8279 + 8475 + 631/4) - (8485 + 8089 + 8289)
+ Provisions nettes	CR_31.14	635/7 + 635/8 + 6560 - 6561 + 662 <sup>(2)</sup> - 762 <sup>(2)</sup>	635/7 + 635/8 + 656 <sup>(3)</sup>
+ Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	CR_31.15	663 <sup>(2)</sup>	n.a.
- Subsidés en capital	CR_31.16	- (9125)	n.a.
+ Affectation (moins prélèvement) aux impôts différés	CR_31.17	680 - 780	680 - 780
<b>+ Ajustement pour décalage entre la comptabilisation et l'encaissement (décaissement) effectif des produits (charges)</b>	<b>CR_31.20</b>	<b>CR_31.21 + CR_31.22 + CR_31.23 + CR_31.24 + CR_31.25 + CR_31.26</b>	<b>CR_31.21 + CR_31.22 + CR_31.23 + CR_31.24 + CR_31.25 + CR_31.26</b>
- Variation des stocks et commandes en cours	CR_31.21	- (Δ3)	- (Δ3)
- Variation des créances d'exploitation	CR_31.22	- (Δ40/41 + Δ490/1 + 631/4 + Δ29 + 651)	- (Δ40/41 + Δ490/1 + 631/4 + Δ29)
+ Variation des dettes commerciales	CR_31.23	(Δ44 + Δ8861 + Δ46 + Δ8891 + Δ175 + Δ176)	(Δ44 + Δ46 + Δ175 + Δ176)
+ Variation des dettes salariales, sociales et fiscales	CR_31.24	Δ45	Δ45
+ Variation des comptes de régularisation du passif	CR_31.25	Δ492/3	Δ492/3
+ Variation des provisions et impôts différés	CR_31.26	Δ16 - 635/7 - 635/8 - 662 + 762 - 6560 + 6561 + 780 - 680	Δ16 - 635/7 - 635/8 - 656 <sup>(3)</sup> + 780 - 680
<b>+ Charges des dettes</b>	<b>CR_31.30</b>	<b>+ 650 - 6501</b>	<b>n.a.</b>
<b>Activités opérationnelles</b>			



Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Flux de trésorerie opérationnels (1)</b>	<b>CR_31.40</b>	<b>CR_31.11 + CR_31.12 + CR_31.20 + CR_31.30</b>	<b>CR_31.11 + CR_31.12 + CR_31.20 + CR_31.30</b>
<b>Activités d'investissements</b>			
- Investissements nets en frais d'établissement	CR_31.51	- (Δ20 + 8003)	Si (630 - 8079 - 8279) ≥ 0 Alors - (Δ20 + (630 - 8079 - 8279)) Sinon - (Δ20)
- Investissements nets en immobilisations incorporelles	CR_31.52	- (Δ21 + 8079 - 8089)	- (Δ21 + 8079 - 8089)
- Investissements nets en immobilisations corporelles	CR_31.53	- (Δ22/27 + 8279 - 8289 - 8219)	- (Δ22/27 + 8279 - 8289 - 8219)
- Investissements nets en immobilisations financières	CR_31.54	- (Δ28 + 661 - 761 - 8414)	- (Δ28 + 8475 - 8485 - 8415)
- Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	CR_31.55	- (663)	n.a.
<b>Flux de trésorerie d'investissement (2)</b>	<b>CR_31.60</b>	<b>CR_31.51 + CR_31.52 + CR_31.53 + CR_31.54 + CR_31.55</b>	<b>CR_31.51 + CR_31.52 + CR_31.53 + CR_31.54 + CR_31.55</b>
<b>Solde des flux de trésorerie avant activités de financement (1) + (2) = (4) - (3)</b>	<b>CR_31.61</b>	<b>CR_31.40 + CR_31.60</b>	<b>CR_31.40 + CR_31.60</b>
<b>Activités de financement</b>			
+ Variation des capitaux propres, hors subsides en capital	<b>CR_31.71</b>	Δ10 + Δ11 + (Δ12 - 8219 - 8414) + Δ13 + Δ14 - (9904 - 694/6 - 694/7) - 794 + Δ19	Δ10 + Δ11 + (Δ12 - 8219 - 8415) + Δ13 + Δ14 - (9904 - 694/6 - 694/7) - 794 + Δ19
- Bénéfice à distribuer	<b>CR_31.72</b>	- (694/6 + 694/7)	- (694/6 + 694/7)
+ Intervention des associés dans la perte	<b>CR_31.73</b>	794	794
+ Subsides en capital reçus	<b>CR_31.74</b>	Δ15 + 9125	Δ15 + 9125 <sup>(4)</sup>
+ Variation des dettes financières à long terme	<b>CR_31.75</b>	Δ170/4 + Δ178/9	Δ170/4 + Δ178/9
+ Variation des dettes financières à long terme échéant dans l'année	<b>CR_31.76</b>	Δ42 - Δ8861 - Δ8891	Δ42
+ Variation des dettes financières à court terme	<b>CR_31.77</b>	Δ43 + Δ47/48	Δ43 + Δ47/48
- Charges des dettes	<b>CR_31.78</b>	- (650 - 6501)	n.a.
<b>Flux de trésorerie de financement (3)</b>	<b>CR_31.80</b>	<b>CR_31.71 + CR_31.72 + CR_31.73 + CR_31.74 + CR_31.75 + CR_31.76 + CR_31.77 + CR_31.78</b>	<b>CR_31.71 + CR_31.72 + CR_31.73 + CR_31.74 + CR_31.75 + CR_31.76 + CR_31.77 + CR_31.78</b>
<b>Flux de trésorerie au cours de l'exercice (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>CR_31.90</b>	<b>CR_31.40 + CR_31.60 + CR_31.80</b>	<b>CR_31.40 + CR_31.60 + CR_31.80</b>

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Activités de financement</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	CR_31.91	$(50/53 + 54/58)_{n-1}$	$(50/53 + 54/58)_{n-1}$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au terme de l'exercice	CR_31.92	$50/53 + 54/58$	$50/53 + 54/58$

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) Pour les nouveaux modèles: 662 = 6620 + 6621; 663 = 6630 + 6631; 762 = 7620 + 7621.

(3) Le code rubrique 656 figure dans l'ancienne version du modèle abrégé, modèle d'application pour les exercices débutant avant le 1/1/2016.

(4) Le code rubrique 9125 figure dans l'ancienne version du modèle abrégé, modèle d'application pour les exercices débutant avant le 1/1/2016.

## Annexe 7 - Mode de calcul des ratios financiers des modèles complets (DE 4)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles complets	Contraintes
<b>Ratios de valeur ajoutée</b>			
Taux de valeur ajoutée (%)	CR_41.11	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) / (70 + 71 + 72 + 74 - 740) * 100$	
Valeur ajoutée par personne occupée (euros)	CR_41.12	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) / (9087)$	Q_Mois_CA = 12 <sup>(2)</sup> 9087 > 0
Valeur ajoutée / Immobilisations corporelles brutes (%)	CR_41.13	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) / ((8199P + 8199) / 2) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	
Frais de personnel / Valeur ajoutée (%)	CR_41.14	$(62 + 635) / (70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) * 100$	62 > 0 $(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$
Amortissements, réductions de valeur et provisions / Valeur ajoutée (%)	CR_41.15	$(630 + 631/4 + 635/8 (3) - 635) / (70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) * 100$	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$
Charges des dettes / Valeur ajoutée (%)	CR_41.16	$(650 + 653) / (70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) * 100$	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$
Acquisitions d'immobilisations corporelles / Valeur ajoutée (%)	CR_41.17	$(8169 + 8229 - 8299) / (70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) * 100$	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$
Taux de renouvellement des immobilisations corporelles (%)	CR_41.18	$(8169 + 8229 - 8299) / (8199P + 8259P - 8329P) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles complets	Contraintes
<b>Ratios de liquidité</b>			
Liquidité au sens large	CR_41.21	$(3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1) / (42/48 + 492/3)$	
Liquidité au sens strict	CR_41.22	$(40/41 + 50/53 + 54/58) / (42/48)$	
<b>Ratios de liquidité</b>			
Rotation des stocks d'approvisionnement et marchandises	CR_41.23	$(60) / (30/31 + 34 + 35^* + 36) * (12 / Q\_Mois\_CA)$	<u>Si</u> NACE-BEL(2008) <> (412; 42; 432; 43.3; 43.9)
		$(60) / (30/31 + 34 + 36) * (12 / Q\_Mois\_CA)$	<u>Si</u> NACE-BEL(2008) = (412; 42; 432; 43.3; 43.9)
Rotation des stocks d'en-cours et de produits finis	CR_41.24	$(60/64^{(4)} - 71 - 72 - 740 - 9125) / (32 + 33 + 37) * (12 / Q\_Mois\_CA)$	<u>Si</u> NACE-BEL(2008) <> (412; 42; 432; 43.3; 43.9)
		$(60/64^{(4)} - 71 - 72 - 740 - 9125) / (32 + 33 + 35 + 37) * (12 / Q\_Mois\_CA)$	<u>Si</u> NACE-BEL(2008) = (412; 42; 432; 43.3; 43.9)
Nombre de jours de crédit client	CR_41.25	$(40 + 9150) / ((12 / Q\_Mois\_CA) * (70 + 74 - 740 + 9146)) * 365$	70 Existe
Nombre de jours de crédit fournisseur	CR_41.26	$(44) / ((12 / Q\_Mois\_CA) * (600/8 + 61 + 9145)) * 365$	61 Existe
<b>Ratios de solvabilité</b>			
Degré d'indépendance financière (%)	CR_41.31	$(10/15) / (10/49) * 100$	
Degré d'endettement	CR_41.32	$(16 + 17/49) / (10/15)$	
Coût moyen des capitaux de tiers (%)	CR_41.33	$(650 + 653 - 9126) / (16 + 17/49) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	$16 + 17/49 > 0$
<b>Ratios de rentabilité</b>			
Marge brute sur ventes (%)	CR_41.41	$(9901 - 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/7 + 635/8) / (70 + 74 - 740) * 100$	
Marge nette sur ventes (%)	CR_41.42	$(9901 - 76A + 66A + 9125) / (70 + 74 - 740) * 100$	

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles complets	Contraintes
Rentabilité nette des capitaux propres avant impôts (%)	CR_41.43	$(9904 + 9134) / (10/15)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	10/15 > 0
<b>Ratios de rentabilité</b>			
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (%)	CR_41.44	$(9904) / (10/15)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	10/15 > 0
Cash-flow / Capitaux propres (%)	CR_41.45	$(9904 + 630 + 631/4 + 6501 + 635/8^{(3)} + 651 + 6560 - 6561 + 660 + 661 + 662^{(5)} - 760 - 761 - 762^{(5)} + 663^{(5)} - 9125 - 780 + 680) / (10/15)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	10/15 > 0
Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	CR_41.46	$(9904 + 650 + 653 - 9125 - 9126 + 630 + 631/4 + 635/8^{(3)} + 651 + 660 + 661 + 662^{(5)} + 6560 - 6561 - 760 - 761 - 762^{(5)} + 663^{(5)} + 9134 - 780 + 680) / (20/58)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	CR_41.47	$(9904 + 650 + 653 - 9126 + 9134) / (20/58)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) La variable Q\_Mois\_CA correspond à la durée de l'exercice comptable en nombre de mois.

(3) Jusque 2015: 635/7.

(4) A partir de 2016, la rubrique 60/64 est créée:  $60/64 = 60 + 61 + 62 + 630 + 631/4 + 635/8 + 640/8 + 649$ .

(5) A partir de 2016, ces rubriques sont créées comme suit:  $662 = 6620 + 6621$ ;  $663 = 6630 + 6631$ ;  $762 = 7620 + 7621$ .

## Annexe 8 - Mode de calcul des ratios financiers pour les modèles abrégés et micros (DE 4)

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles abrégés et micros	Contraintes
<b>Ratios de valeur ajoutée</b>			
Taux de valeur ajoutée (%)	CR_41.11	$(9900 - 76A) / (9900 - 76A + 60/61) * 100$	$60/61 > 0$
Valeur ajoutée par personne occupée (euros)	CR_41.12	$(9900 - 76A) / (9087^{(2)})$	$Q\_Mois\_CA = 12^{(3)}$ $9087 > 0$
Valeur ajoutée / Immobilisations corporelles brutes (%)	CR_41.13	$(9900 - 76A) / ((8199P + 8199) / 2) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	
Frais de personnel / Valeur ajoutée (%)	CR_41.14	$(62) / (9900 - 76A) * 100$	$62 > 0$ $(9900 - 76A) > 0$
Amortissements, réductions de valeur et provisions/ Valeur ajoutée (%)	CR_41.15	$(630 + 631/4 + 635/8^{(4)}) / (9900 - 76A) * 100$	$(9900 - 76A) > 0$
Charges des dettes / Valeur ajoutée (%)	CR_41.16	$(65) / (9900 - 76A) * 100$	$(9900 - 76A) > 0$
Acquisitions d'immobilisations corporelles / Valeur ajoutée (%)	CR_41.17	$(8169 + 8229 - 8299) / (9900 - 76A) * 100$	$(9900 - 76A) > 0$
Taux de renouvellement des immobilisations corporelles (%)	CR_41.18	$(8169 + 8229 - 8299) / (8199P + 8259P - 8329P) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	
<b>Ratios de liquidité</b>			
Liquidité au sens large	CR_41.21	$(3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1) / (42/48 + 492/3)$	
Liquidité au sens strict	CR_41.22	$(40/41 + 50/53 + 54/58) / (42/48)$	
Rotation des stocks d'approvisionnement et marchandises	CR_41.23	n.a.	

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles abrégés et micros	Contraintes
<b>Ratios de liquidité</b>			
Rotation des stocks d'en-cours et de produits finis	CR_41.24	n.a.	
Nombre de jours de crédit client	CR_41.25	$(40 + 9150) / ((12 / Q\_Mois\_CA) * 70) * 365$	$70 > 0$
Nombre de jours de crédit fournisseur	CR_41.26	$(44) / ((12 / Q\_Mois\_CA) * (60/61)) * 365$	$60/61 > 0$
<b>Ratios de solvabilité</b>			
Degré d'indépendance financière (%)	CR_41.31	$(10/15) / (10/49) * 100$	
Degré d'endettement	CR_41.32	$(16 + 17/49) / (10/15)$	$10/15 > 0$
Coût moyen des capitaux de tiers (%)	CR_41.33	$(65) / (16 + 17/49) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	$16 + 17/49 > 0$
<b>Ratios de rentabilité</b>			
Marge brute sur ventes (%)	CR_41.41	$(9901 - 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/8^{(4)}) / (70) * 100$	$70 > 0$
Marge nette sur ventes (%)	CR_41.42	$(9901 - 76A + 66A + 9125^{(5)}) / (70) * 100$	$70 > 0$
Rentabilité nette des capitaux propres avant impôts (%)	CR_41.43	$(9904 + 67/77) / (10/15) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	$10/15 > 0$
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (%)	CR_41.44	$(9904) / (10/15) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	$10/15 > 0$
Cash-flow / Capitaux propres (%)	CR_41.45	$(9904 + 631/4 + 635/8^{(4)} + 656^{(5)} + 8079 + 8279 + 8475 - 8089 - 8289 - 8485 - 9125^{(5)} - 780 + 680) / (10/15) * (12 / Q\_Mois\_CA) * 100$	$10/15 > 0$

Intitulé	Code CR <sup>(1)</sup>	Formules modèles abrégés et micros	Contraintes
<b>Ratios de rentabilité</b>			
Rentabilité brute de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	CR_41.46	$(9904 + 65 - 753^{(6)} + 631/4 + 635/8^{(4)} + 8079 + 8279 + 8475 - 8089 - 8289 - 8485 + 67/77 - 780 + 680) / (20/58)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges de dettes (%)	CR_41.47	$(9904 + 65 - 9126^{(5)} + 67/77) / (20/58)$ * (12 / Q_Mois_CA) * 100	

(1) Les codes CR sont des codes spécifiques au dossier d'entreprise. Les autres codes repris dans le tableau sont ceux des modèles normalisés des comptes annuels pour entreprise publiés par la Banque nationale de Belgique.

(2) Pour les modèles micros, la rubrique 9087 est créée comme suit: 9087 = 1003.

(3) La variable Q\_Mois\_CA correspond à la durée de l'exercice comptable en nombre de mois.

(4) Jusqu'à 2015: 635/7.

(5) N'existe plus à partir de 2016.

(6) Jusqu'à 2015: 9125 + 9126.



## Annexe 9 – Mode de calcul du ratio financier d'effet de levier (DE 4.3)

Intitulé	Code CR	Formule modèles complets	Formule modèles abrégés et micros
<b>Effet de levier financier</b>			
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes (%) (Ra)	CR_43.11	CR_41.47	CR_41.47
Rentabilité nette des capitaux propres avant impôts (%) (Rs)	CR_43.12	CR_41.43	CR_41.43
Effet de levier financier (Rs/Ra)	CR_43.13	CR_43.12 / CR_43.11	CR_43.12 / CR_43.11
<b>Impact de l'effet de levier financier sur la rentabilité des capitaux propres</b>			
Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes (%) (Ra)	CR_43.11	CR_41.47	CR_41.47
Coût moyen des capitaux de tiers (%) (I)	CR_43.22	CR_41.33	CR_41.33
(Ra-I)	CR_43.23	CR_41.47 - CR_41.33	CR_41.47 - CR_41.33
Degré d'endettement (D)	CR_43.24	CR_41.32	CR_41.32
Impact de l'effet de levier financier (%) (L) = (Ra-I) * (D)	CR_43.25	CR_43.23 * CR_43.24	CR_43.23 * CR_43.24
Rentabilité nette des capitaux propres avant impôts (%) (Rs) = (Ra) * (L)	CR_43.26	CR_41.43	CR_41.43

## Annexe 10 – Modèle 2013 de l'indicateur de santé financière (DE 5)

### (1) Modèle ISF<sub>2013</sub>: Contraintes sur la population

Type de contrainte	Paramètres de la contrainte	Codes des paramètres
Activité de la société	La société appartient au secteur des entreprises non financières (PU400)	NACE 2008 = (0 à 5) + (6-64-65) + (7 - 701 - 75) + 80 + 81 + 82 + 855 + (9 - 94 - 98 - 99)
Forme juridique	Forme juridique: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Société coopérative (SC)</li> <li>• Société privée à responsabilité limitée (SPRL)</li> <li>• Société anonyme (SA)</li> </ul>	Forme juridique: <ul style="list-style-type: none"> <li>• SC à responsabilité limitée</li> <li>• SC à responsabilité limitée, de participation</li> <li>• SPRL unipersonnelle</li> <li>• SA</li> <li>• SPRL</li> <li>• SC</li> <li>• SC de droit public</li> <li>• SA de droit public</li> <li>• SC de droit public, ancien statut</li> <li>• Société civile sous forme de SC à responsabilité limitée</li> <li>• Société civile sous forme de SA</li> <li>• Société civile sous forme de SPRL</li> </ul>
Type de modèles	Modèles de comptes annuels correspondant aux modèles complet, abrégé ou micro pour entreprise	Nihil
Contrôles logiques et arithmétiques de la Centrale des bilans	Les comptes annuels doivent satisfaire aux contrôles logiques et arithmétiques de la Centrale des bilans	Nihil
Durée de l'exercice comptable	Durée de l'exercice comprise entre 6 et 24 mois	$6 \text{ mois} \leq Q\_MOIS\_CA \leq 24 \text{ mois}$
Conditions de contenu	Total du bilan supérieur à 50.000 EUR	Rubrique 10/49 $\geq$ 50.000 EUR
	(Actifs circulants - Créances à plus d'un an) > 0	Rubriques (29/58 - 29) > 0
	(Provision et impôts différés + Dette) > 0	Rubriques (16 + 17/49) > 0
	(Dettes à un an au plus + Comptes de régularisation) > 0	Rubriques (42/48 + 492/3) > 0
	Dettes à un an au plus > 0	Rubrique 42/48 > 0

**(2) Modèle ISF<sub>2013</sub>: Formule indicateur de santé financière**

Paramètres	Variable	Description
3,9668		Constante
- 1,3260	LOGENDETCT	Logarithme en base e (2,718) de l'endettement à court terme (ENDETCT)
+ 0,5657	LOGVALACR	Logarithme en base e (2,718) des valeurs disponibles et des placements de trésorerie en proportion des actifs circulants restreints (VALACR)
+ 2,4349	REXBRU	Rentabilité brute d'exploitation
+ 0,4051	LOGAGE	Logarithme en base e (2,718) de l'âge avec Age = Année clôture - Année début d'activité
- 8,8865	CHARDET	Charges des dettes en proportion du passif
- 1,0686	SIZE1	1 si total bilantaire < 250.000 EUR; 0 sinon
- 0,6559	SIZE2	1 si 250.000 EUR ≤ total bilantaire < 5.000.000 EUR; 0 sinon
+ 0,6384	DISTRIB	1 si bénéfice distribué > 0; 0 sinon
- 0,1808	CASHNEG	1 si cash-flow < 0; 0 sinon
- 1,1430	(SIZE1 * LOGVALACR)	
- 1,4941	(SIZE1 * REXBRU)	
+ 0,4322	(CASHNEG * LOGENDETCT)	
- 0,1657	(LOGENDETCT * LOGVALACR)	
=	- SCORE	Score de défaillance à trois ans
=	<b>ISF</b>	<b>Indicateur de santé financière</b>

**(3) Modèle ISF<sub>2013</sub>: Formules des variables de l'indicateur de santé financière**

Nom variable	Formule complet	Formule abrégé
LOGENDETCT	$\ln ( ((42/48) / (10/49)) + 0,05 )$	$\ln ( ((42/48) / (10/49)) + 0,05 )$
LOGVALACR	$\ln ( ((50/53 + 54/58) / (29/58 - 29)) + 0,05 )$	$\ln ( ((50/53 + 54/58) / (29/58 - 29)) + 0,05 )$
REXBRU	$( (12 / Q\_Mois\_CA) * (9901 - 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/7 + 635/8) / (20/58) )$	$(12 / Q\_Mois\_CA) * (9901 - 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/7 + 635/8) / (20/58)$
LOGAGE	LOGAGE = $\ln ( \text{CEIL} ( (D\_Cloture - D\_Startdatum) / 365,25 ) )$	LOGAGE = $\ln ( \text{CEIL} ( (D\_Cloture - D\_Startdatum) / 365,25 ) )$
CHARDET	$((12 / Q\_Mois\_CA) * 650) / (10/49)$	$((12 / Q\_Mois\_CA) * 65) / (10/49)$
SIZE1	<u>Si</u> 10/49 < 250.000 EUR <u>Alors</u> SIZE1 = 1 <u>Sinon</u> SIZE1 = 0	<u>Si</u> 10/49 < 250.000 EUR <u>Alors</u> SIZE1 = 1 <u>Sinon</u> SIZE1 = 0
SIZE2	<u>Si</u> 250.000 EUR ≤ 10/49 < 5.000.000 EUR <u>Alors</u> SIZE2 = 1 <u>Sinon</u> SIZE2 = 0	<u>Si</u> 250.000 EUR ≤ 10/49 < 5.000.000 EUR <u>Alors</u> SIZE2 = 1 <u>Sinon</u> SIZE2 = 0
DISTRIB	<u>Si</u> 694/6 > 0 ou 694/7 > 0 <u>Alors</u> DISTRIB = 1 <u>Sinon</u> DISTRIB = 0	<u>Si</u> 694/6 > 0 ou 694/7 > 0 <u>Alors</u> DISTRIB = 1 <u>Sinon</u> DISTRIB = 0
CASHNEG	<u>Si</u> $(9904 + 630 + 631/4 + 6501 + 635/7 + 635/8 + 651 + 6560 - 6561 + 660 + 661 + 662 - 760 - 761 - 762 + 663 - 9125 - 780 + 680) < 0$ <u>Alors</u> CASHNEG = 1 <u>Sinon</u> CASHNEG = 0	<u>Si</u> $(9904 + 8079 + 8279 + 631/4 + 635/7 + 635/8 + 656 + 8475 - 8089 - 8289 - 8495 - 9125 - 780 + 680) < 0$ <u>Alors</u> CASHNEG = 1 <u>Sinon</u> CASHNEG = 0

Conditions de winsorisation<sup>1</sup> de certaines variables de l'indicateur de santé financière sur base de bornes fixes applicables à tous les comptes annuels:

- Si LOGENDETCT > 0,6 Alors LOGENDETCT = 0,6
- Si REXBRU < -0,35 Alors REXBRU = - 0,35; Si REXBRU > 0,65 Alors REXBRU = 0,65
- Si CHARDET > 0,13 Alors CHARDET = 0,13

<sup>1</sup> La winsorisation consiste à affecter aux valeurs extrêmes d'une distribution de données la valeur d'un percentile déterminé.

**(4) Modèle ISF<sub>2013</sub>: Attribution de la classe de santé financière en fonction de la valeur de l'indicateur de santé financière**

<b>Classe</b>	<b>Valeur ISF</b>	<b>Pourcentage moyen de défaillance à 3 ans (*)</b>
Classe 1	ISF $\geq$ 6,92	0,08
Classe 2	6,92 > ISF $\geq$ 5,66	0,20
Classe 3	5,66 > ISF $\geq$ 4,85	0,42
Classe 4	4,85 > ISF $\geq$ 4,10	0,93
Classe 5	4,10 > ISF $\geq$ 3,29	2,29
Classe 6	3,29 > ISF $\geq$ 2,43	5,37
Classe 7	2,43 > ISF $\geq$ 1,93	10,05
Classe 8	1,93 > ISF $\geq$ 1,33	15,25
Classe 9	1,33 > ISF $\geq$ 0,95	20,19
Classe 10	0,95 > ISF	25,47
<b>Total</b>	-	<b>2,30</b>

(\*) Pourcentage calculé à partir des comptes annuels relatifs aux exercices comptables 2003 à 2009.

## Annexe 11 – Liste des regroupements sectoriels pour lesquels l'entreprise peut être comparée à son secteur

Code	Dénomination	Code NACE-BEL 2008
<b>PU 450</b>	<b>ENSEMBLE DES ENTREPRISES (À L'EXCLUSION DES BANQUES ET ASSURANCES)</b>	<b>0 à 9 - 99</b>
<b>PU 200</b>	<b>ENSEMBLE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES</b>	<b>0 à 6 - (64 + 65) + 7 - (75) + 80 à 82 + 855 + 9 - (94 + 98 + 99)</b>
<b>PU 400</b>	<b>ENSEMBLE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES (HORS CENTRES DE COORDINATION)</b>	<b>0 à 5 + (6 - 64 - 65) + (7 - 701 - 75) + 80 + 81 + 82 + 855 + (9 - 94 - 98 - 99)</b>
<b>PU 210</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE ET PÊCHE</b>	<b>01 + 02 + 03</b>
DE 01	Agriculture, chasse et services annexes	01
DE 02	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	02
DE 05	Pêche, pisciculture et aquaculture	03
<b>PU 220</b>	<b>INDUSTRIES DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU</b>	<b>05 + 06 + 091 + 0721 + 19 + 2446 + 38222 + 35 + 36</b>
DE 23	Cokéfaction, raffinage et industrie nucléaire	19 + 2446 + 38222
<b>PU 2201</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE</b>	<b>35</b>
<b>PU 2202</b>	<b>CAPTAGE, ÉPURATION ET DISTRIBUTION D'EAU</b>	<b>36</b>
<b>PU 2211</b>	<b>RAFFINAGE DE PÉTROLE, COMMERCE DE PRODUITS PÉTROLIERS</b>	<b>192 + 473 + 4671 + 47781</b>
<b>PU 230</b>	<b>PRODUCTION DE BIENS INTERMÉDIAIRES (HORS ÉNERGIE, EAU ET INDUSTRIE AUTOMOBILE)</b>	<b>07 + 08 + 106 + 109 + 131 à 133 + 16 + 17 + 201 à 203 + 205 + 206 + 22 à 24 + 255 à 259 + 2712 + 2732 + 272 + 274 + 279 + 261+ 383</b>
DE 14	Autres industries extractives	08
DE 27	Métallurgie	24
DE 37	Récupération des matières recyclables	383
<b>PU 2301</b>	<b>INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC, TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES</b>	<b>22</b>
DE 252	Transformation des matières plastiques	222
<b>PU 2302</b>	<b>INDUSTRIE DES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES</b>	<b>23</b>
DE 261	Industrie du verre	231
DE 262A	Fabrication de produits céramiques	234 + 2331
DE 265A	Industrie du béton	235 + 236
DE 267	Travail de la pierre	237
<b>PU 2303</b>	<b>SIDÉRURGIE</b>	<b>241</b>
<b>PU 2304</b>	<b>PRODUCTION ET PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX NON FERREUX</b>	<b>244</b>
<b>PU 2311</b>	<b>EXTRACTION ET TRANSFORMATION DES MINÉRAUX NON ÉNERGÉTIQUES, INDUSTRIE CHIMIQUE</b>	<b>07 + 08 + 099 + 20 + 21 + 23 + 241 à 244</b>
<b>PU 2312</b>	<b>INDUSTRIE CHIMIQUE</b>	<b>20 + 21</b>

Code	Dénomination	Code NACE-BEL 2008
DE 241	Industrie chimique de base	201
DE 243	Fabrication de peintures, de vernis et d'encre d'imprimeries	203
DE 244	Industrie pharmaceutique	21
DE 245	Fabrication de détergents et cosmétiques	204
<b>PU 2313</b>	<b>FABRICATIONS MÉTALLIQUES</b>	<b>(24 - 244) + 25 + (26 - 268) + 27 + 28 + 29 + 30 + 325 + 332 + 3311</b>
<b>PU 240</b>	<b>INDUSTRIE AUTOMOBILE</b>	<b>29</b>
<b>PU 250</b>	<b>PRODUCTION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT (HORS INDUSTRIE AUTOMOBILE)</b>	<b>251 à 254 + 28 + 262 + 263 + 265 + 2711 + 301 à 303 + 325 + 332</b>
DE 30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	262 + 2823
<b>PU 2511</b>	<b>INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DES MÉTAUX, MÉCANIQUE DE PRÉCISION ET OPTIQUE</b>	<b>245 + 25 + (26 - 268) + 27 + 28 + 29 + 30 + 325 + 332 + 3311</b>
DE 28	Travail des métaux	25
DE 2811	Constructions métalliques	2511
DE 2812	Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	2512
DE 285	Traitement et revêtement des métaux	256
DE 29	Fabrication de machines et équipements	28
DE 32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	261 + 263 + 264
DE 33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	265 à 267 + 325 + 332
DE 9611	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
DE 9612	Fabrication d'ordinateurs, équipements périphériques et composants électroniques	261 + 262
DE 35	Fabrication d'autres matériels de transport	30
<b>PU 260</b>	<b>PRODUCTION DE BIENS DE CONSOMMATION DURABLES (HORS INDUSTRIE AUTOMOBILE)</b>	<b>264 + 2652 + 267 + 275 + 309 + 31 + 321 + 322</b>
<b>PU 2611</b>	<b>CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE, ÉLECTRONIQUE, DE MACHINES DE BUREAU ET D'ORDINATEURS</b>	<b>182 + 262 à 264 + 27 + 2823 + 2931</b>
DE 31	Fabrication de machines et appareils électriques	263 + 27 + 2931
<b>PU 270</b>	<b>INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (HORS TRAVAIL DU GRAIN ET ALIMENTS POUR ANIMAUX)</b>	<b>10 - 106 - 109 + 11 + 12</b>
DE 151A	Industrie des viandes et des poissons	101 + 102
DE 153A	Industrie des huiles et végétaux	103 + 104 + 106
DE 155	Industrie laitière	105
DE 158A	Boulangeries, pâtisseries, biscotteries et biscuiteries	1071 + 1072
DE 159	Industrie des boissons	11
DE 16	Industrie du tabac	12
<b>PU 280</b>	<b>PRODUCTION DE BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES AUTRES QU'ALIMENTAIRES OU TABAC</b>	<b>139 + 14 + 15 + 18 + 204 + 21 + 3213 + 323 + 324 + 329 + 581 + 59203</b>
<b>PU 2801</b>	<b>INDUSTRIE TEXTILE</b>	<b>13</b>
DE 171A	Filature, tissage et ennoblissement textile	131 + 132 + 133
DE 174	Confection textile (hors habillement)	1392
DE 175	Autres industries textiles	139 - 1392

Code	Dénomination	Code NACE-BEL 2008
<b>PU 2802</b>	<b>INDUSTRIE DU CUIR, DES CHAUSSURES ET DE L'HABILLEMENT</b>	<b>14 + 15</b>
DE 18	Industrie de l'habillement et des fourrures	14
DE 182	Industrie de l'habillement (hors vêtements en cuir)	141 - 1411
DE 19	Industrie du cuir et de la chaussure	15 + 1411
<b>PU 2803</b>	<b>INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE EN BOIS</b>	<b>16 + 31 + 3291</b>
DE 20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège et vannerie	16
DE 201	Sciage et préparation industrielle	161
DE 202A	Autres travaux du bois	1621 + 1622 + 1624 + 1629
DE 203	Fabrication de charpentes et menuiseries	1623
DE 361A	Fabrication de meubles	31 + 3291
<b>PU 2811</b>	<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET ÉDITION</b>	<b>17 + 18 + 581</b>
DE 21	Industrie du papier et du carton	17
DE 22	Edition, imprimerie et reproduction	18 + 581 + 59203
DE 221	Edition	581 + 59203
DE 222	Imprimerie et activités annexes	181
<b>PU 2850</b>	<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES</b>	<b>10 à 18 + 22 + 31 + 32 + 581 + 59203</b>
DE 15	Industries alimentaires et fabrication de boissons	10 + 11
DE 36	Fabrication de meubles, industries diverses	31 + 32
DE 362	Industrie des pierres précieuses et bijoux	3211 + 3212
DE 363A	Fabrication d'articles de loisirs et autres industries diverses	3213 + 322 + 323 + 324 + 329
<b>PU 2860</b>	<b>RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>33</b>
<b>PU 290</b>	<b>ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	<b>07 + 08 + 1 + 2 + 30 à 33 + 383</b>
<b>PU 300</b>	<b>BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL</b>	<b>41 à 43</b>
DE 452	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et de génie civil	412 + 42 + 439
DE 4521	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels; construction de ponts et de tunnels; construction de réseaux et de lignes	412 + 4213 + 422
DE 4522	Réalisation de charpentes et couvertures	4391
DE 453	Travaux d'installation	432
DE 4531	Travaux d'installation électrique	4321
DE 4533	Travaux de plomberie	4322
DE 454	Travaux de finition	433
DE 4542	Travaux de menuiserie	4332
DE 4543	Travaux de revêtement des sols et des murs	4333
DE 4544	Peinture et vitrerie	4334
<b>PU 310</b>	<b>COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET D'ARTICLES DE CONSOMMATION</b>	<b>45 à 47</b>
DE 50	Commerce et réparation de véhicules automobiles et motocycles, vente de carburants	45 + 473
DE 501	Commerce de véhicules automobiles	451
DE 502	Entretien et réparation de véhicules automobiles	452
DE 503	Commerce d'équipements automobiles	453
DE 51	Commerce de gros et intermédiaires de commerce	46



Code	Dénomination	Code NACE-BEL 2008
DE 511	Intermédiaires de commerce	461
DE 52	Commerce de détail (hors véhicules automobiles et motocycles)	47 - 473
<b>PU 3101</b>	<b>COMMERCE DE GROS</b>	<b>46 - 461</b>
DE 512	Commerce de gros de produits agricoles et animaux vivants	462
DE 513	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	463
DE 514	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	464
DE 514A	Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures	4641 + 4642
DE 514B	Commerce de gros de meubles et appareils électroménagers	4643 + 46494
DE 514C	Commerce de gros de produits pharmaceutiques et de beauté	4645 + 4646
DE 514D	Commerce de gros d'autres produits de consommation	4644 + 4647 + 4648 + 4649 - 46494
DE 515	Commerce de gros de produits intermédiaires, déchets et débris	467
DE 515A	Commerce de gros de combustibles, métaux et minerais	4671 +4672
DE 5153	Commerce de gros de bois, peintures, vernis et matériaux de construction	4673
DE 515B	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	4674 + 4675 + 4676
DE 518	Commerce de gros d'équipements industriels	465 + 466
DE 518A	Commerce de gros de machines et matériel de bureau	4651 + 4665 + 4666
DE 5187	Commerce de gros d'autres machines pour l'industrie et le commerce	4669
DE 519	Autres commerces de gros	469
<b>PU 3102</b>	<b>COMMERCE DE DÉTAIL</b>	<b>47 - 473</b>
DE 521	Commerce de détail non spécialisé	471
DE 5211	Commerce de détail alimentaire non spécialisé	4711
DE 522	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	472
DE 523	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles de parfumerie et de produits de beauté	4773 à 4775
DE 5231	Pharmacies	4773
DE 5241	Commerce de détail de textiles	4751
DE 5242	Commerce de détail d'habillement	4771
DE 5243	Commerce de détail de chaussures et articles en cuir	4772
DE 5244	Commerce de détail de meubles et équipements du foyer	4759
DE 5245	Commerce de détail d'électroménager et audio-vidéo	4754 + 4743 + 4763
DE 5246	Commerce de détail de quincaillerie et peintures	4752
DE 5247	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	4761 + 4762
DE 524A	Autres commerces de détail spécialisés	4741 + 4742 + 4753 + 4764 + 4765 + 47761 +47762 + 4777 + 4778
DE 525A	Autres commerces de détail	4779 + 478 + 479 + 952
<b>PU 320</b>	<b>RESTAURATION, HÉBERGEMENT ET CAFÉS</b>	<b>55 + 56</b>
DE 551A	Hôtels et hébergements	551 + 552 + 553 + 559
DE 553A	Restaurants et cafés	561 + 563
DE 555	Cantines et traiteurs	562
<b>PU 330</b>	<b>TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>49 à 53 + 61 + 79</b>
<b>PU 3301</b>	<b>TRANSPORTS</b>	<b>49 à 52 + 79</b>
DE 60	Transports terrestres	49

Code	Dénomination	Code NACE-BEL 2008
DE 602	Transports urbains et routiers	493 + 494
DE 6024	Transports routiers de marchandises et déménagements	494
DE 61	Transports par eau	50
DE 62	Transports aériens	51
DE 63	Auxiliaires des transports	52 + 79
DE 633	Agences de voyage et tour-opérateurs	79
DE 634	Organisation du transport de fret	5229
<b>PU 3302</b>	<b>POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>61 + 53</b>
<b>PU 340</b>	<b>SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS</b>	<b>37 + (38 - 383 - 38222) + 39 + 411 + 582 + 59 + 60 + 62 + 63 + 66 à 69 + (7- 75 - 79) + 80 à 82 + 855 + 90 à 93 + 95 + 96 + 97</b>
DE 804	Services privés de formation (auto-écoles, formation permanente)	855
<b>PU 3401</b>	<b>AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES</b>	<b>66</b>
DE 671	Auxiliaires financiers	661
DE 672	Auxiliaires d'assurance	662
<b>PU 3402</b>	<b>ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES</b>	<b>68 + 411 + 811</b>
DE 701	Activités immobilières pour compte propre	411 + 681
DE 702	Location de biens immobiliers propres	682
DE 703	Activités immobilières pour compte de tiers	683 + 811
<b>PU 3403</b>	<b>SERVICES AUX ENTREPRISES, LOCATION, ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>37 à 39 + 582 + 62 + 631 + 69 à 74 + 77 + 78 + 80 + 812 + 813 + 82 + 951</b>
DE 71	Location sans opérateur	77
DE 72	Activités informatiques	62 + 631 + 9511 + 582
DE 722	Edition de programmes informatiques et de logiciels	6201 + 582
DE 73	Recherche et développement	72
DE 74A	Autres services fournis aux entreprises	69 + 70 + 71 + 73 + 74 + 78 + 80 + 812 + 813 + 82 + 951 - 9511
DE 7411	Activités juridiques	691
DE 7412	Activités comptables	692
DE 741A	Etude de marché & conseils en gestion	732 + 702
DE 7415	Centres de coordination	701
DE 742A	Services techniques	711 + 712
DE 744	Publicité	731
DE 745	Sélection et fourniture de personnel	78
DE 746A	Autres services aux entreprises	80 + 82 + 74
DE 7481	Activités photographiques	742
DE 747	Nettoyage industriel	8122
DE 90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	37 + 38 + 39
<b>PU 3404</b>	<b>SERVICES PERSONNELS, ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES</b>	<b>59 + 60 + 639 + 90 à 93 + 952 + 96 + 97</b>
DE 92	Activités récréatives, culturelles et sportives	59 + 60 + 639 + 90 à 93
DE 921A	Audiovisuel et activités culturelles	59 + 60 + 90 + 91
DE 926A	Activités récréatives et sportives	92 + 931 + 932
DE 93	Services personnels	96
DE 930A	Coiffure et entretien du corps	9602 + 9604

<b>Code</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Code NACE-BEL 2008</b>
<b>PU 3405</b>	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	<b>58 + 59 + 60 + 61 + 62 + 63</b>
DE 9601	Télécommunications	61
DE 9602	Edition	58
DE 9603	Activités radio, télévision, vidéo et cinématographiques	59, 60, 639
DE 9604	Activités de services informatiques	62, 631
<b>PU 405</b>	<b>ACTIVITÉS DE SOCIÉTÉS HOLDINGS</b>	<b>64200</b>
<b>PU 410</b>	<b>SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>	<b>86 + 87 + 88 + 75</b>
DE 851A	Santé et services vétérinaires	86 + 75
DE 853	Action sociale	87 + 88



#### Commandes

Commandes et renseignements sur les abonnements et réductions: Banque nationale de Belgique, service Documentation - Publications, boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles.

Tél. +32 2 221 48 32 – Fax +32 2 221 30 42  
documentation@nbb.be

#### Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique.

Tél. +32 2 221 30 01 – Fax +32 2 221 32 66  
centraledesbilans@nbb.be

#### Éditeur responsable

**Rudy Trogh**

Chef du département Informations micro-économiques

Banque nationale de Belgique  
boulevard de Berlaumont 14 – BE-1000 Bruxelles

Mise en pages: Centrale des bilans BNB  
Couverture: Prépresse et image BNB

Publié en novembre 2017